

Cadre général pour l'expertise des ouvrages ISTA édités aux Presses universitaires de Franche-Comté

L'expertise des ouvrages soumis à publication aux Presses universitaires de Franche-Comté doit être adaptée à la nature de la publication envisagée, à ses objectifs ainsi qu'au public visé.

Compte tenu du cadre général précisé ci-dessus, l'expertise pourra s'attacher notamment aux aspects suivants de l'oeuvre :

- Niveau scientifique du contenu
- Rigueur scientifique du contenu
- Clarté de l'argumentation et de la présentation
- Originalité du travail
- Pertinence de la structure du contenu, du sommaire
- Correction de la rédaction et cohérence de la typographie,
- Intérêt de la publication de l'ouvrage
- Bibliographie : existence, pertinence
- Public concerné par le contenu et adéquation du niveau au public visé
- Modifications, et corrections à apporter au texte ou à sa présentation (éventuellement en établir la liste en annexe du rapport)

Cette liste de critères ne se veut pas exhaustive et l'expert a bien sûr entière liberté de rapporter toutes remarques ou tous commentaires qu'il juge nécessaires.

Dans sa conclusion, le rapporteur devra explicitement mentionner s'il propose un avis favorable ou un avis défavorable à la publication de l'ouvrage par les Presses universitaires de Franche-Comté.

Remarques

- 1) Longueur du rapport : deux pages maximum (soit environ 5000 caractères ou espaces maximum)
- 2) L'expert ne doit pas oublier de rappeler dans son rapport les références de l'ouvrage, et de bien préciser ses nom, prénom, grade, adresse professionnelle, adresse électronique.
- 3) Le rapport d'expertise doit être envoyé en version papier signée à l'adresse postale suivante :

UFR SLHS – ISTA-Publications
30 rue Mégevand
25030 Besançon cedex

- 4) Un double de ce rapport peut être envoyé par courrier électronique à l'adresse suivante :

ista-dha@univ-fcomte.fr